

## CONSOMMATION DANS UNE DISCOTHEQUE

---

Par [Profil supprimé](#) Posté le 08/05/2016 à 02h30

Bonjour,  
Aujourd'hui je suis allé dans une discotheque gratuite avec une amie ..  
a l'entrée la physio ma demander de consommer au minimum une demi bouteille d'alcool a deux en sachant que l'une des deux  
forcément conduire pour pouvoir rentrer dans la boite de nuit ..  
Est il légal de pousser à la consommation d'alcool à ce point et peut on signaler cet acte car je trouve très grave de demander à deux  
jeunes filles de boire obligatoirement une demi bouteille d'alcool ..  
Merci par avance pour vos reponses

### 1 RÉPONSE

---

**Moderateur** - 27/07/2016 à 16h44

Bonjour,  
  
vous n'avez pas eu de réponse apparemment alors voici quelques éléments.  
  
Ce n'est pas légal car cela correspond à de la "vente forcée" qui est interdite par la loi française (si cela s'est passé en France). De plus  
c'est un manquement grave en effet aux responsabilités normalement afférentes aux patrons de discothèque. En cas d'accident ils  
seraient très probablement lourdement sanctionnés si cela pouvait être prouvé. Ce comportement est assez irresponsable et vous avez  
raison d'en être indignée.

Cordialement,

le modérateur.

---